

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – Mai 2023



Un label pour les fruits de vergers hautes tiges

.....

Depuis plusieurs années, l'asbl Diversifruits œuvre pour la sauvegarde et la valorisation des vergers hautes tiges, avec l'appui de la Fédération des Parcs naturels de Wallonie et le Centre wallon de Recherches agronomique (CRA-W). Cette association est devenue le trait d'union entre le monde de la recherche et les acteurs de terrain en Wallonie, participant activement au renouveau des vergers hautes tiges sur son territoire.

Depuis 2021, ces trois acteurs (asbl Diversifruits – FPNW – CRAW) ont renouvelé leur collaboration autour d'un projet commun, **Wal-4-fruits**. Ce projet est issu de l'appel à projet « Relocalisation de l'alimentation », lancé par le Gouvernement de Wallonie en 2020. Il s'inscrit dans la continuité du projet Diversifruits, qui avait pour objectif de redévelopper la filière vergers hautes tiges. Ces deux projets ont permis de mener à bien la création d'un label : Vergers vivants.

Le label Vergers vivants

Le label **Vergers vivants** certifie une production de fruits sans utilisation de produits **phytopharmaceutiques**, quel qu'ils soient. Cela est possible grâce à une conception et une gestion différenciées concourant à éviter tout traitement de lutte.

Vergers vivants certifie une culture de fruits basée sur des **vergers hautes tiges**, constitués **d'arbres autonomes, inclus dans un écosystème diversifié et riche en biodiversité**, portant des fruits de **variétés robustes, tolérantes aux maladies** et d'origine ancienne ou de création récente. A ces éléments, vient s'ajouter une **gestion judicieuse des arbres et du couvert herbagé**. Les fruits concernés par la labellisation sont les **pommes, poires, prunes, cerises, noix et châtaignes**.

Autre point important : ce mode de production s'intègre toujours dans une logique de diversification. En effet, **ce verger fait partie d'une polyculture**, soit en complément à du pâturage, à du maraîchage ou à une culture. Sa présence contribue à la résilience globale du système de production, dont il fait partie. Il permet au producteur d'être moins dépendant des aléas climatiques ou du marché, il apporte des bénéfices en terme d'effet brise vent, d'apport en matière organique, d'ombrage pour le bétail, ...

Pérenne dans le temps, le verger hautes tiges contribue à une production locale et savoureuse de fruits, tout en améliorant la diversité et la préservation du paysage agricole en Wallonie et au-delà. Ainsi, ce label reconnu par la Région wallonne, rejoint des labels similaires, déjà existants en Europe, comme « Hautes tiges Suisse ».

Pourquoi mettre en place un label pour les vergers hautes tiges ?

Vergers vivants a pour objectif de **certifier le mode de production** de fruits basé sur le verger hautes tiges **et d'en garantir la traçabilité** du verger au consommateur.

Parfois encore présent comme trace d'une production passée, le verger hautes tiges n'est souvent plus considéré comme un lieu de production. Arrachés dans les années d'après-guerre, les variétés présentes dans ces vergers ont été heureusement en partie sauvegardées grâce au travail de recherche initié par le CRA-W, aidé par de nombreux citoyens passionnés et attachés à leur patrimoine. Le verger hautes tiges a ensuite été progressivement remis en avant, tout d'abord pour sa richesse environnementale et patrimoniale. Depuis quelques années, le souhait est de aussi **faire prendre conscience de son potentiel de production, et de lui redonner une place dans la culture fruitière**. Le label Vergers vivants se positionne donc comme un des **outils pour permettre une meilleure valorisation des vergers hautes tiges**.

Quels intérêts pour les acteurs de la filière hautes tiges ?

Les plus-values attendues du label pour les producteurs visant une valorisation économique de leur vergers hautes tiges, et plus largement pour l'ensemble des acteurs souhaitant valoriser leurs fruits, sont :

- une **communication commune** portée par Diversifruits asbl et amplifiée par chacun des membres du label ;
- de la **visibilité et une reconnaissance pour la filière** hautes tiges auprès des consommateurs et des pouvoirs publics ;
- **du conseil et des échanges entre les acteurs** de la filière hautes tiges ;
- une **meilleure valorisation économique** de leurs produits.

Les acteurs concernés par ce label sont donc principalement **les producteurs** ayant en gestion un verger hautes tiges avec un objectif de production, mais également **les transformateurs** développant une gamme de produits transformés à partir des fruits de ces vergers.

Vergers vivants, un cahier des charges tourné vers demain

Pour permettre ces plus-values, la label Vergers vivants a décidé de s'inscrire dans la lignée des **cahiers des charges « Qualité Plus », soutenus par la Région wallonne**.

En plus des critères de bases imposés par le label « Qualité Plus », Vergers vivants se démarque par diverses obligations dont :

- l'interdiction de tout traitement phytosanitaire, que ce soit en production ou lors du stockage ;
- l'utilisation de variétés robustes, tolérantes aux maladies sur des arbres vigoureux associés à des pâtures ou des cultures (grande culture ou maraîchage) ;
- la nécessité de diversité au sein des variétés présentes dans le verger ;
- la présence d'aménagements en faveur de la biodiversité, avec une importance donnée à la présence de haies et de nichoirs.

Ces obligations entraînent des **retombées positives** en termes d'impact sur la **santé humaine** et **l'environnement**, de **bien-être animal**, d'**approvisionnement local**, de **qualité organoleptique** et **sanitaire des produits**, d'**éthique** et de **responsabilité sociétal** de la part des acteurs de la filière.

Pour certifier les productions, le cahier des charges sur lequel repose le label est contrôlé au minimum 1 fois tous les 3 ans par un **organisme certificateur indépendant**. En parallèle de cette certification, l'asbl Diversifruits met en place des **visites de suivi au niveau des producteurs pour les conseiller et les accompagner dans l'acquisition de bonnes pratiques**. Ce fonctionnement entraîne un coût, qui pourra être compensé par une aide à la certification pour les acteurs de la filière éligibles.

Pour ceux qui souhaite découvrir plus en détail la démarche, **le label sera présenté à l'occasion de deux séances d'information organisées dans les prochaines semaines** en partenariat avec le GAL Condroz-Famenne et le Parc naturel de Gaume :

- **Jeudi 15/06, 20h** | Gal Condroz-Famenne (Rue d'Hubinne, 25 – 5360 Hamois)
- **Mardi 20/06, 20h** | Maison du Parc naturel de Gaume (Rue Camille Joset, 1 – 6730 Tintigny)

Ces moments d'informations seront l'occasion de découvrir la démarche Vergers vivants, **mais aussi l'ensemble des outils et des bonnes pratiques à mettre en place pour bien préparer les étapes de récolte et de commercialisation** des fruits & produits de vergers hautes tiges.

Informations complémentaires et personne de contact :



Eva Velghe - *Chargée de mission Wal-4-fruits*

eva.velghe@fpmw.be - 0474/16 78 48

www.vergers-vivants.be

Notre vidéo de promotion : <https://youtu.be/UnnKNfiX3ZA>

Nos photos de promotion : <https://we.tl/t-XTfMt9s9xT>

Lien vers les séances d'information :

<https://sh1.sendinblue.com/ad5o1k98clpfe.html?t=1685110314>

Cahier des charges agréé selon le Système régional de qualité différenciée et porté par l'asbl Diversifruits



Action réalisée en partenariat avec :

